



## PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 25/06/24

#### **Elections législatives anticipées**

#### **Recueil des procurations en préfecture et en sous préfecture pour le second tour**

Tout électeur peut établir une procuration à tout moment, soit grâce au téléservice [Maprocuration](#), soit en remplissant un formulaire papier. Il doit ensuite la faire valider en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie dans les deux mois qui suivent.

Pour recueillir les demandes de procuration, des créneaux sont également ouverts à la préfecture du Loiret et dans les deux sous-préfectures, dans le cadre du second tour des élections législatives anticipées. Les électeurs pourront y faire établir leur procuration intégralement ou y valider leur procuration préétablie en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>.

Lieu	Adresse	Dates	Horaires
Préfecture – Bureau des élections et de la réglementation	1 rue de l'Université à ORLEANS	Le mercredi 3 juillet 2024	14h à 16h30
Sous-préfecture de MONTARGIS	22-24 boulevard Paul Baudin à MONTARGIS		
Sous-préfecture de PITHIVIERS	11 Mail Sud à PITHIVIERS		

Nota bene : A ces modalités traditionnelles d'établissement des procurations, il est désormais possible de donner sa procuration sans se déplacer (100% en ligne) pour les électeurs disposant d'une identité numérique confirmée sur [France Identité](#).

Les précisions sur les différentes possibilités proposées pour faire une procuration sont à retrouver en ligne : <https://www.loiret.gouv.fr/Actualite/Elections-legislatives-2024-Pensez-a-la-procuration-!-communique-de-presse>

#### **Cabinet de la préfète**

Service régional de la communication  
interministérielle